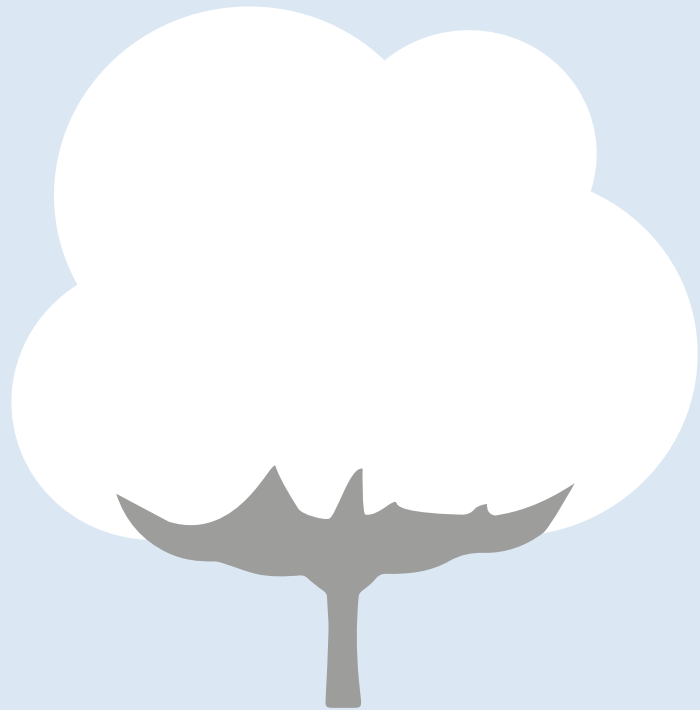




Politique Internationale d'Achat de Coton



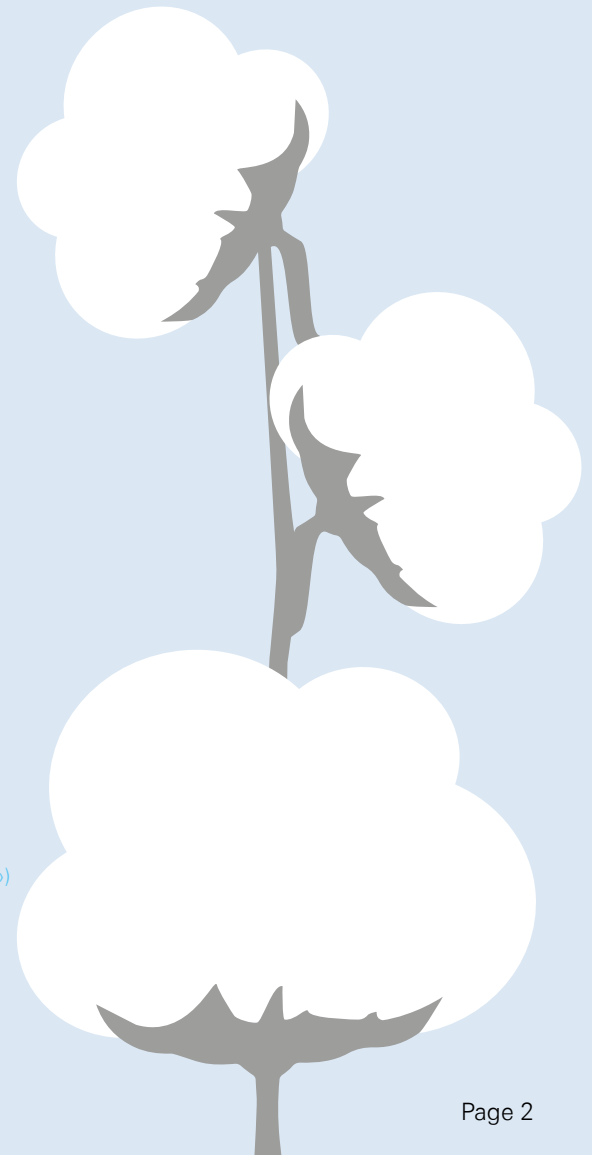
Notre engagement

Depuis plus de 100 ans, le succès d'ALDI¹ repose sur les valeurs suivantes : simplicité, fiabilité et responsabilité. Ce succès constitue la base de notre engagement pour développer nos actions et assumer nos responsabilités tout le long de nos chaînes d'approvisionnement. Notre objectif est de contribuer ainsi à un développement positif et durable sur tous les périmètres de notre activité.

Le coton représente la fibre la plus utilisée dans l'habillement et le linge de maison proposés par ALDI. Selon l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)², les principaux pays producteurs de coton (en termes de volume de fibres brutes) sont la Chine, l'Inde et les États-Unis.

Environ 250 millions de personnes, réparties dans plus de 80 pays à travers le monde (principalement dans des pays émergents et en développement), sont impliquées dans le processus de production de coton. Si le coton est une ressource naturelle renouvelable et entièrement biodégradable, il est également associé à des risques sociaux, économiques et écologiques dans les pays où il est cultivé.

Pour promouvoir une production responsable des biens proposés dans nos points de vente, nous allons accroître l'utilisation de coton durable et veiller à ce que seul le coton durable soit utilisé pour nos articles de marques propres des catégories vêtements et linge de maison à partir de 2025.



¹ « ALDI » désigne le groupe ALDI SUD (ci-après également dénommé « ALDI SUD ») et le groupe de sociétés ALDI Nord (ci-après également dénommé « ALDI Nord »). Juridiquement, les deux entités sont des sociétés de vente au détail indépendantes opérant sous la marque ALDI.

² www.fao.org/faostat/fr/

Notre approche

Les décisions quotidiennes que nous prenons en tant que distributeurs responsables ont un impact sur l'ensemble de notre chaîne d'approvisionnement. C'est pourquoi, le groupe ALDI s'appuie depuis toujours sur une collaboration fiable et étroite avec ses partenaires commerciaux. Nous partageons avec eux la responsabilité de la préservation des ressources naturelles et nous travaillons donc ensemble à l'atteinte de l'objectif défini dans la présente Politique Internationale d'Achat de Coton.

La présente version de notre Politique Internationale d'Achat de Coton constitue un cadre contraignant et un engagement fort pour ALDI et ses partenaires commerciaux. Par conséquent, ALDI s'engage à ne collaborer qu'avec des fournisseurs qui mènent leurs activités conformément à notre engagement en faveur d'un approvisionnement durable en coton.

ALDI collabore avec d'autres entreprises, organismes de certification et parties prenantes pour encourager la culture durable du coton et améliorer les systèmes existants. Nous saluons toute initiative ou projet individuel de partenaires commerciaux sensibilisant à la culture durable de coton et informant de manière proactive sur les mesures prises et les résultats obtenus.

Les objectifs d'ALDI en matière d'approvisionnement durable en coton ont été définis conjointement par les services RSE, Achats et Qualité et seront ensuite mis en œuvre en collaboration avec nos partenaires commerciaux et autres parties prenantes impliquées, telles que les organismes de certification.

La présente Politique Internationale d'Achat de Coton encadre l'achat de nos produits de marques propres, à savoir les vêtements et le linge de maison, fabriqués à partir de coton ou en contenant dans leur composition. Le respect de cette Politique et des objectifs qui en découlent est obligatoire lors des processus d'appel d'offres et d'achat.

ALDI a dûment informé ses partenaires commerciaux d'articles de marques propres sur le champ d'application et les objectifs de la Politique Internationale d'Achat de Coton. Cette politique sera revue et mise à jour de manière continue et régulière.

La dernière version applicable de la Politique Internationale d'Achat de Coton est publiée sur le site web [ALDI FRANCE](#)

Nos objectifs et actions

Nous nous sommes engagés à atteindre l'objectif suivant :

Utiliser **100 %**
de coton durable
d'ici 2025

Avec nos partenaires commerciaux, nous veillons au strict respect des normes sociales, écologiques et économiques en la matière afin d'améliorer durablement la culture du coton.

D'ici 2025, le coton utilisé dans nos articles de marques propres devra être exclusivement issu de fibres recyclées ou certifiées conformément aux standards internationaux de durabilité suivants :

- **Référentiel sur le textile biologique (Global Organic Textile Standard) GOTS / GOTS 'organic – in conversion'**
- **Norme OCS (Organic Content Standard) 100/Blended**
- **Initiative Cotton made in Africa (CmiA)**
- **Programme Better Cotton Initiative (BCI)**
- **Label FAIRTRADE**

En nous appuyant sur ces standards, nous nous focalisons sur la culture durable des matières premières. En outre, nous nous engageons également à respecter les normes sociales et environnementales en vigueur dans le processus de transformation du coton.

Dans le cadre de notre objectif « 100 % », nous travaillons à promouvoir activement le sujet du coton durable en apportant un large panel d'informations sur nos emballages, mais aussi à travers divers canaux de communication. Pour plus d'informations sur nos actions pour promouvoir la culture durable du coton, veuillez consulter le site web [ALDI FRANCE](https://www.aldi-france.com)

Fairtrade

Le commerce équitable Fairtrade garantit aux producteurs de coton la vente de leur production à un prix minimum (fixe), qui n'est pas basé sur les cours de la bourse mais sur les coûts liés à une production durable. En outre, les coopératives de petits exploitants reçoivent une prime de développement Fairtrade, qui après un vote démocratique sera investie dans des projets communautaires. Les cahiers des charges Fairtrade ne tiennent pas seulement compte des critères sociaux et économiques. En effet, le label



Fairtrade promeut également des pratiques en faveur d'une culture respectueuse de l'environnement, interdisant les OGM et réglementant l'utilisation de pesticides. <https://info.fairtrade.net/fr/>

Global Organic Textile Standard (GOTS)

Le label sur le textile biologique GOTS définit des critères cohérents et rigoureux à l'échelle mondiale, pour la fabrication de textiles faits à partir de fibres naturelles certifiées biologiques, et ceci tout au long de la chaîne d'approvisionnement. Parmi les critères retenus figurent la récolte contrôlée de fibres biologiques, la production responsable d'un point de vue social et environnemental et un étiquetage cohérent des produits. La vérification du respect des directives est mise en place tout au long de la chaîne d'approvisionnement notamment afin de contrôler l'utilisation d'intrants chimiques et l'application des normes fondamentales du travail définies par



l'Organisation Internationale du Travail (OIT). Seuls les produits textiles contenant un minimum de 70 % de fibres biologiques peuvent être certifiés GOTS. Seul un organisme de certification indépendant est habilité à délivrer

cette certification.

ALDI accepte également le label GOTS "organic - in conversion" qui aide les agriculteurs à passer du coton conventionnel à la culture du coton biologique. <https://global-standard.org/fr/>

Organic Content Standard (OCS)

Grâce à la norme OCS, il est possible de connaître la part exacte de matières durables contenue dans un produit.

Plus précisément, elle permet de suivre l'utilisation de fibres naturelles certifiées biologiques, depuis la création des fibres jusqu'au produit fini. En fonction de la part de fibres biologiques qu'il contient, le produit certifié arbore soit le logo « OCS blended » (5 % de sa composition), soit le logo « OCS 100 » (entre 95 et 100 % de sa composition). ALDI exige que le coton contenu dans les produits labellisés « OCS blended » soit 100 % issu de fibres biologiques et autorise uniquement le mélange avec des matières autres que le coton.



Cotton made in Africa (CmiA)

Selon le principe « aider les autres à s'aider eux-mêmes », l'initiative Cotton made in Africa offre aux petits exploitants une formation aux méthodes de culture modernes, efficaces et écologiques. Elle transmet également des connaissances de base en matière de commerce et d'économie. Les mesures de préfinancement,

la protection des zones naturelles de conservation et l'interdiction des graines de coton génétiquement modifiées font partie des mesures prônées par la CmiA, tout comme le



respect des normes du travail dictées par l'OIT et la promotion de l'égalité des droits des femmes. www.cottonmadeinafrica.org/fr/

Better Cotton Initiative (BCI)

La BCI, association à but non lucratif, cherche à réduire, au travers de son programme, les impacts négatifs de la production de coton sur les hommes et plus largement sur la planète. Les principes de base de la BCI comprennent l'élimination des pesticides nocifs, l'utilisation raisonnée de



l'eau, la préservation de la fertilité des sols, ainsi que le respect de critères sociaux minimums, l'interdiction du travail des enfants et du travail forcé dans sa globalité.

www.bettercotton.org



ALDI Nord Einkauf SE & Co. oHG

Corporate Responsibility

Ruhrallee 307-309

45136 Essen

Further information on our activities in the area of corporate responsibility can be found at <https://www.aldi-nord.de/unternehmen/verantwortung.html>

Ce document est la traduction française du document officiel en anglais.
Seule la version en langue anglaise de notre Politique Internationale d'Achat de Coton fait foi.